

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du mardi 10 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, selon convocation du 5 mars 2026.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Saskia VAN LISHOUT, conseillère municipales.

Étaient absentes : Mesdames Odile POTARD, Marie-Paule WILLEMS.

Monsieur Olivier Blondet, 3^{ème} Adjoint est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2026
- Vote du compte financier Unique (CFU) 2025
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

*Madame Aurore Meszaros candidate pour assurer la gérance du commerce multiservices a présenté son projet de reprise du commerce ainsi que son parcours et ses expériences professionnelles aux membres du conseil municipal, notamment les points principaux : le mode de cuisine, le fonctionnement du lieu de vie et les horaires adaptés au territoire.

II-Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2026

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 6 février 2026 est ainsi arrêté.

Le Maire quitte la salle pour le point suivant : Vote du compte financier unique 2025 (CFU) pour le budget principal, La présidence est assurée par Monsieur Michel ROUSSEAU.

III-Vote du compte financier unique 2025 (CFU) pour le budget principal

Monsieur Rousseau présente aux membres du conseil le compte financier unique 2025 qui se résume comme suit :

			<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	136 708.00€	504 903.00 €	641 611.00 €
	Recettes réalisées	B	45 360.86 €	507 088.81 €	552 449.67 €
	Restes à réaliser	C	90 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Dépenses	Autorisation	D	366 188.43 €	551 085.82 €	917 274.25 €

	Dépenses réalisées	E	210 609.41 €	462 107.76 €	672 717.17 €
	Restes à réaliser	F	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	$G = B - E$	-165 248.55 €	44 981.05 €	-120 267.50 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+)	H	229 480.83 €	46 182.82 €	275 663.25 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G + H	64 231.88 €	91 163.87 €	155 395.75 €
Difference entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	$I = C - F$	80 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent	G + H + I	144 231.88 €	91 163.87 €	235 395.75 €

Après délibération, le compte financier unique 2025 du budget principal est approuvé à l'unanimité des membres présents. (8 voix POUR).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures. Cinquante et une minutes.

Signatures :
Président de séance,
Michel ROUSSEAU

Secrétaire de séance,
Olivier BLONDET